





Ils se dissimulent derrière des « **flous et vides juridiques** », dans des labyrinthes saumâtres de nombreuses et obscures Sociétés écrans.

**Mais, nous allons vous dévoiler le système.**



### SCCV DE LA RESIDENCE COURTILLE

Partager le lien vers cette fiche entreprise

839 709 532 R.L.S. CHARTRES  
Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES

#### INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE SCCV DE LA RESIDENCE COURTILLE

IDENTITÉ	ÉTABLISSEMENT(S)	2 ACTES DÉPOSÉS	ANNONCES BODACC
<b>SIÈGE SOCIAL</b> 14 RUE SAINT-MICHEL 28000 CHARTRES Voir le plan			
<b>FORME JURIDIQUE</b> Société civile de construction vente		<b>ACTIVITÉ (CODE NAF)</b> 41100 : Supports juridiques de programmes Autres entreprises avec la même activité dans le département : Eure et Loir	
		<b>INSCRIPTION</b> Immatriculée le 21/05/2018.	
		<b>BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS</b> Consulter les bénéficiaires effectifs	

### INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE S.C.C.V. EXPANSION

IDENTITÉ	ÉTABLISSEMENT(S)	2 ACTES DÉPOSÉS	ANNONCES BODACC
<b>SIÈGE SOCIAL</b> 14 RUE SAINT-MICHEL 28000 CHARTRES Voir le plan			
<b>SIRET</b> 829 175 579 00012		<b>ACTIVITÉ (CODE NAF)</b> 41100 : Supports juridiques de programmes Autres entreprises avec la même activité dans le département : Eure et Loir	
<b>FORME JURIDIQUE</b> Société civile immobilière de constructions vente		<b>INSCRIPTION</b> Immatriculée le 20/04/2017.	
		<b>BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS</b> Consulter les bénéficiaires effectifs	

<https://entreprises.lefigaro.fr/sccv-24-courtille-28/entreprise-912619251>

Comme il est visible, sur ce document, tout nous renvoie toujours, à la rue **Saint Michel**, où se trouve le siège des annexes et satellites, de la Mairie de Chartres.

La direction en a été confiée, à **l'adjointe en charge de l'urbanisme**, qui cumule des dizaines d'autres mandats et fonctions.

**Ici** **liens** **:**  
<https://dirigeant.societe.com/dirigeant/Karine.DORANGE.57266720.html>

et  
<https://www.hatvp.fr/%20fiche-nominative%20/?declarant=dorange-karine>

et **:**  
<https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/829175579-s-c-c-v-expansion-280117D001710000.html>

Chacun pourra constater, qu'il n'existe **RIEN** sur **2021** (**chômage ou bénévolat**) et la décroissance des rémunérations au fil des années, compensée par la croissance des mandats.



Vous pourrez voir en bas de page, la présence, d'une petite partie des autres membres du « **Club** » **V.I.P.** de **Chartres** et

## Chartres Agglo.



Nous nous sommes intéressés à la **Société SCCV 24 boulevard de la courtille**, document qui établi de façon formelle, le lien étroit avec **M. Philippe Bourguignon, de la SAS C.G.I.P.I** promoteur.

**Extrait : AVIS DE CONSTITUTION** Suivant acte reçu par Me Louis MARCEUL, Notaire Associe, Membre de la SAS dénommée « ALTER EGO NOTAIRES », titulaire d'un office notarial à Chartres (Eure-et-Loir), 12 rue du Bois-Merrain, **le 14/04/2022**, a été constituée une société civile de construction vente ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : : **SCCV 24 COURTILLE. Capital social : 1.000 EUR**. Les apports sont en numéraire. **Siège social : Chartres (28000), 14 rue Saint-Michel**. **Objet : l'acquisition d'un immeuble à CHARTRES, 24 boulevard de la Courtille, la construction sur ce(s) terrain(s) d'immeubles collectifs à usage principal d'habitation, la vente en totalité ou par fractions, des locaux construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement leur location.** Gérance : Le premier gérant de la société est la **COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE, CGIPI, dont le siège est à PARIS (75008), 128 rue la Boétie**

Encore une domiciliation : [https://www.societe.com/entreprises/128\\_rue%20la%20boetie/75008\\_PARIS.html](https://www.societe.com/entreprises/128_rue%20la%20boetie/75008_PARIS.html)

<https://www.societe.com/societe/compagnie-generale-d-investissement-et-de-promotion-immobiliere-414401752.html>

Adresse, d'une simple domiciliation : (comme, au 7 rue de la

Boétie 75008 Paris)

[https://www.societe.com/entreprises/128\\_rue%20la%20boetie/75008\\_PARIS.html](https://www.societe.com/entreprises/128_rue%20la%20boetie/75008_PARIS.html)



**MédiaChartres**, à encore quelques paramètres à vérifier, pour boucler le dossier « **Laisse béton**



».

Alexandra Simoni

---

## Dans le bain !

**MédiaChartres** est « **perplexe** », mais reste quand même « **dans le bain** », concernant la décision de plusieurs **Villes d'Eure et Loir** de fermer les piscines communales, pour cause de : hausse du coût de l'énergie (?)



Car selon les intéressés, il s'agit bien de cela (...)

La guerre en **Ukraine** et la fermeture des robinets de gaz, par la **Russie**, conjugué à la volonté du Président **E. Macron**, de fermer au plus vite 14 centrales nucléaires, avec une hausse de 4% sur les prochaines factures (**pour commencer**, et pire chez nos voisins)), font craindre un hiver difficile aux Français.



La situation tétanise et calme les ardeurs de la population, elle enrichie les producteurs et actionnaires d'énergies, fait grimper les tarifs, réduit les dépenses Publiques, et permet la fermeture ou mise en sommeil d'usine (**exemple** : mise en chômage technique du personnel chez **Duralex**)



<https://www.duralex.com/>



En **France**, la gestion des équipements d'eau, a été confiée à **Vert Marine**, (Thierry Chaix et son directeur général Jean-Pascal Gleizes).

<https://www.vert-marine.com/>

**Concernant les piscines du 28 : à Auneau, le couperet est tombé, idem pour Châteaudun, Nogent le Rotrou et d'autres ?**



A Chartres, l'**Odysée**, (**plus grand complexe aquatique de France**), est toujours ouvert, **mais jusqu'à quand ?**



Situation, que vont subir et priver: les sportifs, les amateurs de la relaxation et jeux aquatique, et surtout les enfants.



Certains, ne seront absolument pas gênés, car la piscine, ils l'ont à domicile ; même en centre Ville ou communes voisines,

**PISCINE  
PRIVEE**

ou dans certaines résidences d'Été ! Mais tout va rentrer dans l'ordre, avec l'arrivée d'un nouveau **Big Boss**, à la tête d'**EDF**.



L'Élysée dans la dernière ligne droite pour trouver un successeur à Jean-Bernard Lévy. Alors que le calendrier s'accélère pour le choix, par l'État, du prochain dirigeant d'EDF, plusieurs prétendants externes et internes sont en lice. Dernier en date à ne pas avoir été cité jusqu'ici, **Philippe Logak**, actuel rapporteur général auprès du Haut-commissaire au plan François Bayrou. **Mais Luc Rémont**, responsable des activités internationales de Schneider, tiendrait la corde ?

Pour **MédiaChartres** et la population Française, la grande question est, comment allons nous passer cet hiver (et après...)



<https://reporterre.net/CARTE-EXCLUSIVE-Un-tiers-du-parc-nuclea>

---

## La justice passe (au vert) !

La justice a tranché provisoirement, sur la destinée des « **trois arbres gênants pour le promoteur** » de la future résidence du Boulevard de la Courtille, à l'endroit de l'actuelle **Chambre des métiers, à Chartres.**



Phots: MédiaChartres





« L'ordonnance du juge du tribunal administratif d'Orléans, saisi en référé (urgence) concernant l'affaire de l'abattage des trois marronniers de la Courtille à Chartres, vient d'être dévoilée.

L'abattage est suspendu. Les associations **Sykadap** et **Chartres**

**Écologie** et les citoyens sortent grandissimes vainqueurs de l'épreuve de force entamée contre la mairie de Chartres »

(extrait) + sur le lien, ci-dessous.

<https://cactus.press/victoire/>

Petit répit, pour les défenseurs du **vert** et leur combat de la préservation des derniers ilots de verdure en Ville.

La réplique du coté de la **Place des Halles**, s'étale en couverture du magazine du mois, qui se targue de **diffuser désormais, sur toute l'Agglo ?**



**Le Maire** souhaite faire passer un message, et tous les moyens lui sont bons:

**Le Maire en plein effort (aller, courage, plus que ... 999) !**



Dans la « presse locale » « Nous avons décidé de renforcer la présence **verte** dans certaines zones avec ce vaste **projet de plantation**, qui devra être **terminé avant la fin du mandat** », met en avant **Maria Jebli-Chedeville**, adjointe au Maire en charge de la démarche **Eco-Ville** (?)

Le promoteur, Monsieur **Philippe Bourguignon**, a tenter (...) de s'expliquer sur **FR3 Centre**.



Vision apocalyptique, de la conception du bien être des Habitants, dans les nouvelles « **cités béton** », la verdure y

est aveuglante !



**Boulevard de la Courtille**

**MédiaChartres** vous dévoilera les dessous, de la « bétonisation », dans une toute prochaine édition.

[https://www.cityandyou.com/blog/2022/02/22/relations-maires-promoteurs](https://www.cityandyou.com/blog/2022/02/22/rerelations-maires-promoteurs)

Noël Lechable

---

## JOURNÉES DU PATRIMOINE.



**MédiaChartres** vous invite à noter sur vos tablettes, deux jours importants si ... vous aimez les belles choses, découvrir l'envers du décor, ou si vous êtes simplement curieux ?



Le **samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022** se tiendra la 39<sup>ème</sup> édition des **Journées européennes du patrimoine**, qui célébrera le patrimoine durable, thème hautement d'actualité dans un contexte de changement climatique. Le « **Patrimoine durable** », en sera le thème.

<https://www.culture.gouv.fr/>



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Visite du lieu ainsi que les activités spécifiques proposées (visite guidée, exposition, lecture...) **devraient être gratuites ou proposées à des tarifs préférentiels**, notamment pour les moins de 18 ans, ainsi que pour les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

**INFO +** : La **DRAC Centre**, n'édite pas de programme papier, celui-ci sera disponible en ligne pour téléchargement début septembre.

**Les sites à visiter en Eure et Loir, en suivant les liens (programme) ci-dessous:**

[http://orleans.aujourd'hui.fr/etudiant/agenda/journees-du-patrimoine.html?dep=28&ouv=ouverture\\_exceptionnelle](http://orleans.aujourd'hui.fr/etudiant/agenda/journees-du-patrimoine.html?dep=28&ouv=ouverture_exceptionnelle)

**ou** **encore:**  
<https://28.agendaculturel.fr/festival/journees-du-patrimoine-chartres-2022.html>

**A Chartres (insolite), Les Journées Européennes du Patrimoine**





ouvriront les portes de la résidence du... **Préfet.**

**Dès 13 h 30 et jusqu'à 18 h**, cette bâtisse chargée d'Histoire et d'évocations liées à **Jean Moulin**, fera l'objet de six visites guidées, sur inscription gratuite. **Attention, il est prudent de réserver**

**Et aussi** : Théâtre de Chartres – Boulevard Chasles, 28000 Chartres : Samedi et dimanche de 10h à 18h : Venez découvrir la salle à l'italienne et la machinerie du Théâtre de Chartres, inauguré en 1861. Musée des Beaux-arts – 5, rue du Cardinal Pie 28000 Chartres : Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h et le dimanche de 14h à 18h : Exposition « La Cathédrale » de J.-K Huysmans.





**Renseignements** : Office de Tourisme de Chartres metrop  
Maison du Saumon 8, rue de la Poissonnerie  
28000 Chartres

**Chartres**  
**TOURISME**

Tél : 02 37 18 26 26

Fax : 02 37 21 51 91

**MédiaChartres** vous souhaite, d'heureuses et bonnes découvertes, et surtout, de passer d'agréables moments.

Serge Maloude

---

# Bienvenue chez . . . nous !



**MédiaChartres** vous explique, **LA** raison des constructions qui détruisent l'aspect pittoresque et historique ainsi que ce qui faisait le charme de **Chartres**, au détriment de la **frénésie de la rentabilité financière** sans fin.

Pour mieux comprendre, la folie croissante du « **bétonnage intensif** » des Villes (avec **Chartres** en bonne place), il faut résonner comme les investisseurs (**sans état d'âme**).



LA FOLIE EN TÊTE



<https://reverse.co/analyses/article/pour-en-finir-avec-le-beton-arme-et-son-monde-2939>

**Explications :**

**Immobilier : quelles villes sont les plus intéressantes pour**

## un investissement locatif ?

Avec une inflation qui ne cesse de croître (plus de 6%) tous les investisseurs sont à la recherche du meilleur placement pour leur argent. Et l'immobilier locatif peut s'avérer une « bonne opportunité », voici les 10 villes dans lesquelles il fait « bon d'investir », ou le bétonnage ne cesse **JAMAIS**, offrant de perpétuelles et constantes possibilités.

« Vous souhaitez vous lancer dans un investissement immobilier mais ne savez pas sur quelle ville miser ? Selon une étude menée par la **société Masteos (1)**, qui se présente comme spécialiste de l'**investissement locatif** clé en main, le podium pour la rentrée 2022 se compose de **Thionville, Metz et Draguignan**, avec respectivement un rendement brut moyen de 6,80%, 6,76% et 6,63%. »



### Thionville en tête du classement

Top 10 des villes françaises pour un investissement locatif		
Classement	Rendement brut moyen	Prix moyen du m2
<b>1 – Thionville</b>	<b>6,80%</b>	<b>2207 euros</b>
<b>2 – Metz</b>	<b>6,76%</b>	<b>2129 euros</b>
<b>3 – Draguignan</b>	<b>6,63%</b>	<b>2280 euros</b>
4 – Colmar	6,58%	2134 euros
<b>5 – Chartres</b>	<b>6,26%</b>	<b>2225 euros (aller, encore un effort) !</b>

6 – Melun	6,20%	2864 euros
7 – Lorient	6,14%	2385 euros
8 – Annemasse	6,06%	3289 euros
9 – Arles	6,01%	2556 euros
10 – Quimper	5,91%	2070 euros

Parmi les autres villes du Top 10, on retrouve **Chartres** et Melun, deux villes situées en région parisienne. Il faut dire **qu'avec l'avènement du télétravail**, les particuliers n'hésitent plus à quitter la capitale au profit de villes moyennes. **Pour les investisseurs dans l'immédiat, miser sur ces destinations peut donc être un bon plan, mais attention ... , à revoir dans 5 ou 10 ans !**

(1) Étude menée par « **Masteos** » sur le rendement brut estimé au regard du prix moyen du mètre carré par « **Meilleurs Agents** » dans des villes de plus de 40 000 habitants.

La principale raison du **bétonnage de Chartres** n'est donc pas « **le manque de logement** » (comme **certains** voudraient le laisser croire, et prennent honteusement comme prétexte), mais bien, **l'avidité et la recherche du profit personnel, juste cela, et rien d'autre !**





Même le Sénat se saisit du sujet et interpelle sur l'urgence de revoir la loi.



- Proposition de loi visant à renforcer le « dialogue territorial » en faveur de la lutte contre l'artificialisation des sols :

- [Texte](#) n° 863 (2021-2022) déposé au Sénat le 5 août 2022



- Mais, [MédiaChartres](#) ne vous apprend rien, et ne fait que confirmer ce que beaucoup soupçonnaient ou savaient déjà.

Sylvie Muller

---

**Signé, c'est approuvé ! (pas sur ...)**

[MédiaChartres](#) ouvre une parenthèse, sur les multiples



documents édités par les adjoints de Mairie (surtout Chartres).





chose, le plus souvent, une demande préalable en Mairie est obligatoire et si elle est acceptée, un document officiel est adressé au pétitionnaire pour valider sa requête, elle est généralement signée par l'adjoint de Mairie concerné par le sujet.

A Chartres, le nombre toujours croissant de chantiers, fait apparaître à la vue de tous, les documents (mais, souvent caractérisé par un défaut d'affichage obligatoire) volontairement ou pas ?

**MédiaChartres** s'intéresse plus particulièrement à la signature des précieux sésames.

Car chaque adjoint ayant bon nombre de délégations en Mairie, à l'Agglo ou ailleurs, ils sont établis par les secrétaires et signés électroniquement ?

Ce qui laisse supposer, que l'adjoint concerné, n'a « peut-être » jamais eu connaissance du document en question ?



Alors **MédiaChartres** à voulu savoir et connaître, la valeur légale de ce type de procédé, car **il est très facile de reproduire une signature** (scanne, tampon et même photocopie), que dit la loi ?

– L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier. **La personne dont il émane doit toutefois pouvoir être dûment identifiée** ([article 1316-1 du Code civil](#) ou nouvel [article 1366 du Code civil](#)). **la signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique doit :**

- identifier son auteur ;

- manifester son consentement aux obligations qui découlent de cet acte.

Ces conditions sont posées à l'[article 1316-4 du Code civil](#) (nouvel [article 1367 du Code civil](#)).

## Les signatures scannées ont-elles une quelconque valeur ?

Tout document revêtu d'une signature scannée serait recevable en justice à titre de **commencement de preuve par écrit**. Ce commencement de preuve devrait cependant être étayé par tout autre élément de preuve.

En effet, ni la signature électronique « simple » ni la signature électronique « avancée » (signature vérifiant certains critères d'identification) **ne sont présumées fiables**. Cependant, à l'instar de la signature scannée, elles devront être acceptées en justice, en tant que **commencement de preuve**.

**Afin d'éviter toute insécurité juridique, il est donc nécessaire d'être vigilant concernant la force probante de vos documents signés.**

<https://www.docusign.fr/blog/signature-juridiquement-valide#:~:text=Au%20risque%20de%20vous%20surprendre%2C%20un%20document%20sign%C3%A9,perfection%20d%E2%80%99un%20acte%20juridique%20identifi%C3%A9%20celui%20qui%20l%E2%80%99appose.>



**ARRÊTÉ  
MUNICIPAL**

**Ainsi pour info, les documents qui ne sont pas directement signés par la main de l'adjoint, n'ont pas de valeur juridique ou du moins, sont-ils contestables devant les tribunaux.**

## Et aussi:

En vertu de l'article [L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales](#), les conseillers municipaux participent au règlement des affaires de la commune. Aussi, aucune disposition législative ou réglementaire ne s'oppose à ce qu'un conseiller municipal, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition, utilise du papier avec l'en-tête de la commune pour sa correspondance, **dès lors qu'il le fait dans le cadre de son mandat et non à des fins personnelles.**

Il convient, par ailleurs, qu'un courrier rédigé sur du papier à en-tête de la commune par un conseiller municipal fasse apparaître clairement son nom et sa qualité, afin d'éviter toute confusion avec un courrier adressé par le maire.



Yves Dubois

---

# Une célèbre réplique, de film culte !

[MédiaChartres](#) reste le souffle coupé, d'apprendre que Chartres concourt au titre de « plus beau centre Ville » ?



Nous avons d'abord pensé à une blaguounette de 1er Avril ... mais non, et c'est là que la célèbre réplique de, « Fernand Naudin » (**Lino Ventura**) dans le film « **Les Tontons flingueurs** » (1963) prend tout son sens.

Pour la deuxième fois, les Vitrines **C'Chartres** participent au grand jeu concours national des « **plus beaux centres-villes commerçants de France** » (rien que ça) ! <https://www.fncv.org/>



» le centre-ville est unique grâce à sa cathédrale, son cœur de ville piétonnier, sa riche diversité de commerces, sa multitude d'événements et animations et sa culture en plein centre-ville »

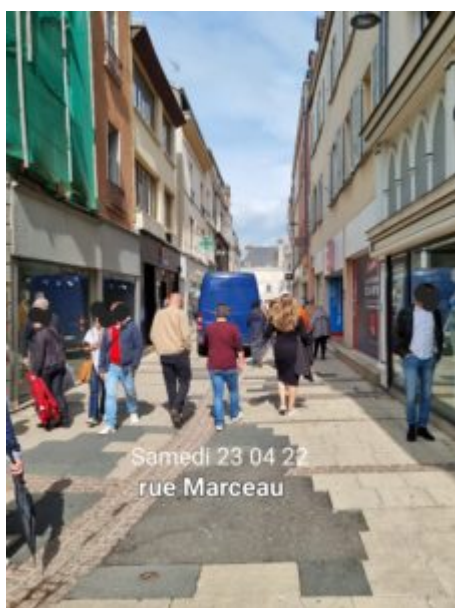
source: déclaration, de la « manageuse centre Ville »

Pour **MédiaChartres** et toutes les personnes interrogées sur le sujet, la vision est bien différente, voici pourquoi.

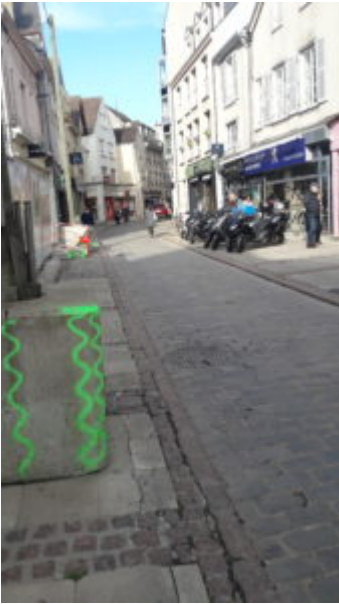
Si le centre Ville était si attractif, le **turnover** des enseignes ne battrait pas des records, le tarif prohibitif et usurier des parkings, les rues piétonnières qui ressemblent à un échiquier géant (noir et blanc) avec ses pavés et dalles cassés, qui dépassent (nombreuses personnes sont déjà tombées et blessées), les joints délavés qui laissent place à des crevasses de 5cm par endroit (devant le théâtre et à l'entrée de la rue Noël Ballay), les « inter-minables » chantiers dans toutes les rues (ravalements, loi ORI, etc). <https://www.courrier-picard.fr/id250187/article/2021-11-14/amiens-des-rustines-sur-les-dalles-cassees-de-la-rue-pietonne-en-attendant-mieux>



Petit extrait en photos, des « **points forts** » du centre Ville de Chartres (photos [MédiaChartres](#))







Il ne fait aucun doute, que ceci, fait du centre Ville de Chartres, le plus beau et incomparable de France ... « miroir, mon beau miroir, dis-moi qui est le plus beau », **il va falloir patienter, le suspense sera insoutenable** ... Clôture des votes et annonce des résultats le 26 septembre.

**MédiaChartres** souhaite quand même, sincèrement, bonne chance à tous les commerçants.

Sandra Michelle

---

## Vers la fin du démarchage téléphonique ?

**MédiaChartres**, trouvant cette information comme importante et « légèrement jubilatoire », tenait à la partager.

Qui n'a jamais été dérangé (toujours au mauvais moment), par un appel intempestif de la société « X » émanant d'un des nombreux centres d'appels, basés à l'étranger pour la plupart, pour essayer de vous convaincre d'acheter le meilleur produit du Monde, ou de vous placer le contrat du siècle ?

Excellente nouvelle, ce phénomène risque fort de disparaître définitivement de notre quotidien en **2023** (source Ministère).



**Arnaques: vers une interdiction du démarchage téléphonique ?**



**Fin juillet, le projet de loi « Pouvoir d'achat »** <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000046027237/> a été validé par les **Parlementaires**. Il contient plusieurs amendements. L'un d'eux prévoit d'obliger les professionnels qui permettent de signer un contrat directement sur Internet à prévoir un dispositif de résiliation. Il s'agit

d'un simple bouton « **résiliation** »



« Les contrats peuvent, dans certains cas, rendre captifs les consommateurs », remarquait **Bruno Le Maire, ministre de l'Économie**, lorsqu'il présentait le projet de loi.

Après plusieurs semaines de débat à l'Assemblée nationale et au Sénat, le projet de loi d'urgence pour le pouvoir d'achat a été définitivement adopté par les parlementaires **mercredi 3 août**. Parmi les mesures soumises à la délibération des députés et sénateurs, plusieurs concernent la protection des consommateurs. Et l'une est très fortement inspirée de l'Allemagne : **le bouton résiliation.**

En France, l'entrée en vigueur de ce bouton est prévue, au plus tard, le **1<sup>er</sup> juin 2023**. Et les sanctions pour non-respect sont déjà connues : **une amende administrative jusqu'à 15 000€ pour une personne physique, 75 000€ pour une personne morale**. **MédiaChartres** espère, que cette nouvelle réglementation sera



respectée, rien de sur ... **à suivre.**

Serge Maloude



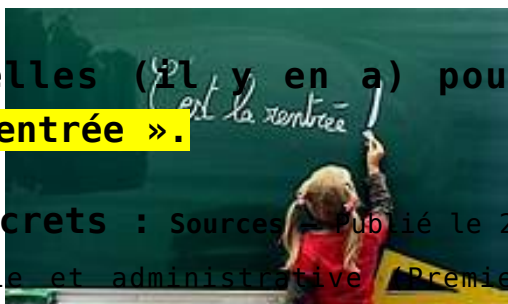


---

# C'EST LA RENTRÉE !

Plus que quelques heures pour bien préparer la rentrée scolaire, **MédiaChartres** n'attend pas pour parler. Au registre des bonnes nouvelles (il y en a) pour preuve, « la prime exceptionnelle de rentrée ».

et **MédiaChartres** vous en livre les secrets : Sources : Publié le 22 août 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).



**Prime exceptionnelle de rentrée : qui peut en bénéficier ?**



La prime exceptionnelle de rentrée fait partie des mesures prises par le gouvernement en faveur du pouvoir d'achat pour la rentrée **2022**, dans un contexte d'inflation élevé. **Elle sera versée le 15 septembre 2022**. Environ **11 millions de foyers** sont concernés.

La loi de finances rectificative (**LFR**) pour 2022 permet de financer des mesures pour le pouvoir d'achat des Français et prévoit notamment une aide exceptionnelle de solidarité (**AES**) dite « **prime de rentrée** » destinée aux foyers modestes.

**Qui peut en bénéficier ? Textes de loi et références :**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000046027256/>

**D'un montant de 100 €, auxquels s'ajoutent 50 € par enfant à charge**, cette aide mise en place exceptionnellement **pour l'année 2022** s'adresse aux bénéficiaires des minima sociaux comme le revenu de solidarité active (**RSA**), l'allocation aux adultes handicapés (**AAH**) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (**Aspa**), aux allocataires des aides au logement (**APL, ALF, ALS**) mais aussi aux personnes touchant la prime d'activité.

Le dispositif concerne donc à la fois les personnes aux revenus modestes, les étudiants boursiers, les personnes âgées précaires et les Français percevant des **APL**.

**À noter :** cette aide ne doit pas être confondue avec l'allocation de rentrée scolaire (**ARS**), octroyée sous conditions de ressources aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans et destinée à compenser le coût des dépenses de rentrée scolaire. L'**ARS** est versée à la mi-août.

**Comment obtenir l'aide ?** Si vous êtes éligible, **le versement s'effectuera de manière automatique** par l'organisme dont vos minima sociaux dépendent, sans démarche de votre part. Par exemple, si vous percevez le **RSA** ou l'**APL**, le versement sera effectué par votre Caisse d'allocations familiales. Si vous êtes demandeur d'emploi, c'est Pôle Emploi qui vous versera la prime.

Et pour les lycéens : Vous avez un enfant collégien qui entre au lycée à la prochaine rentrée ou bien un lycéen qui n'est pas encore boursier et vous avez besoin d'une aide financière ? Si vous n'avez pas fait votre demande en juillet, **sachez que la deuxième campagne de demande de bourse de lycée ouvre le 1<sup>er</sup> septembre et sera clôturée le 20 octobre.**  
<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11319>

Vous souhaitez inscrire vos enfants à une activité sportive pour la saison 2022-2023 ? Sachez que vous pouvez peut être



bénéficier du **Pass'Sport** ! Il s'agit d'une allocation de **50 €** (par enfant/jeune adulte éligible) pour financer tout ou partie de l'inscription d'un enfant dans une structure sportive éligible.

Pour en savoir plus sur cette allocation, rendez-vous sur le site du **Ministère des sports**: <https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>



Et pour les dates de vacances: **il faut déjà, y penser !**

<https://vacances-scolaires.education/#:~:text=Vacances%20scolaires%202022-2023%20%20%20%20Vacances%20,2023%20Jou%20...%20%203%20more%20rows%20>

**MédiaChartres, souhaite une très bonne rentrée scolaire, à nos chères têtes blondes, ainsi qu'à tous les Parents et Enseignants.**



Alice Cellier



---

# Quand les « Verts » voient « rouge » !

Dossier « **hot** » pour la rentrée de [MédiaChartres](#).

Sujet de discorde et bras de fer, entre le parti écologiste local et le Maire de Chartres, concernant l'abattage de 3 arbres Blv de la Courtille, dans l'enceinte du parc de la Chambre des métiers, qui vie ses dernières heures, pour faire place à un nouveau « **bétonnage** » qui caractérise et fait

désormais la renommée, de la Ville.

**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
**Construction ou travaux**

N° DÉCLARATION : **DPO280852200199**

En date de : **2023/06/26/2023**

Bénéficiaire(s) : **SCCV 24 Couv. de la Ville de Chartres**

Nature des travaux : **Abatage d'arbres qui sont remplacés**

Surface de plancher autorisée : **0 m²**

Hauteur de la/les construction(s) : **0 m**

Surface des bâtiments à démolir : **0 m²**

Superficie de terrain : **2,036 m²**

Nom de l'architecte, auteur projet architectural : **[Signature]**

Date affichage permis en mairie le : **2023/06/26/2023**

Le dossier peut être consulté à la Mairie de : **CHARTRES Place de la Libé 28000 Chartres**

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**CONSTRUCTION - TRAVAUX**

N° Permis : **PO280852200000**

En date de : **21/06/2023**

Bénéficiaire, nom/fonction sociale : **SAS C.G.I.P.I.**

Nature du projet : **REGULATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION COMPRENANT DE LAZARINETS ET DEMOLITION DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES**

Surface de plancher autorisée : **2196,70 m²**

Hauteur de la construction : **16,40 m**

Surface de plancher existante : **496,50 m²**

Superficie de terrain : **1,697 m²**

Architecte auteur du projet : **ERIC COUSTE ARCHITECTURE**

Le dossier peut être consulté à la Mairie de : **MAIRE DE CHARTRES**

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**

**CGIPI**

????



A l'actif du Maire et sa garde prétorienne, il y a l'abattage de nombreux arbres, souvenirs par **MédiaChartres**: Blv Chasles/de la Résistance/Clemenceau/Foch/de la Courtille (piscine)/Place du Cygne/Châtelet/Faubourg St Jean/Avenue Jean de Beauce/etc ... **et sur d'innombrables chantiers**: rue de Varize/de Reverdy/du Cardinal Pie/Famin/des Lisses/Chanzy/Gabriel Péri/de Sours/de Châteaudun/du Bourgneuf/Nicole/Chauveau Lagarde/Place St Brice/du Grand Faubourg/Petit Bouillon/Le Colisée/Pôle Gare/ le Off/Banque de France/Hôtel Dieu/etc ...

Et ils sont très loin d'être « Guery » (...)  
<https://www.enseignement-prive.info/fiche/ecole-privee-guery-chartres/ET028-31>



Pour certains il est déjà trop tard et pour d'autres, l'avenir semble funeste



Ilot de verdure, Blv Foch, promis à l'abattage, par M. Bouygues



Cèdre Bicentenaire du Blv Foch, **abattu**:  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%A8dre>



Il semble définitivement établi, que le **vert** ne soit pas la couleur de prédilection et la bienvenue à **Chartres**, pour le **Maire** et « **certains adjoints**», sauf pour:

<http://chabriol.com/reservation/>

et n'oubliez pas de cliquer, sur/ **CONTACT**



**qui voudrait abattre des arbres ici ?**

**Ou encore, (bien toléré) sous cette forme ... ?**



Martine Leroy